



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de la vieillesse

Question écrite n° 59386

Texte de la question

M Jacques Barrot attire l'attention de M le secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés sur l'absolue nécessité de mettre en place une solidarité à l'échelon national pour la prise en charge de la dépendance des personnes âgées. Le coût de plus en plus élevé des structures d'accueil indispensables pour offrir une vie décente aux personnes âgées dépendantes dépasse dans un certain nombre de départements les possibilités contributives des populations. Deux rapports ont été rédigés, l'un émane d'un groupe parlementaire qui a réuni des membres appartenant à toutes les formations. Il a montré comment parvenir à un véritable fonds national de la dépendance. En conséquence, il lui demande dans quel délai il espère pouvoir saisir le Parlement d'un projet visant à mettre en œuvre tout ou partie des conclusions des différents rapports qui sont désormais en sa possession. Il se permet de souligner l'urgence que présente une telle initiative très attendue de la part de très nombreuses familles pour lesquelles la prise en charge d'un vieillard dépendant pose maintenant des problèmes presque insurmontables.

Texte de la réponse

Reponse. - Les problèmes liés à la dépendance des personnes âgées commencent à prendre une acuité toute particulière, en raison, notamment, de l'allongement de la durée de vie. En effet, si le grand âge ne signifie pas automatiquement l'entrée dans la dépendance, il en accroît cependant la probabilité. Avec le vieillissement de notre population, la dépendance devient un risque plus important, dont la prise en charge exige des interventions diversifiées médicales et sociales, alliant les soins à la personne et les aides à la vie quotidienne. À partir des travaux réalisés par la mission parlementaire présidée par M Boulard, député, et par le commissariat général au Plan dans le cadre de la commission présidée par M Schopflin, le Gouvernement étudie les mesures visant à améliorer le dispositif de prise en charge de la dépendance des personnes âgées : 1o mieux coordonner les interventions en faveur des personnes âgées : le problème à résoudre est d'organiser le partenariat entre les différents intervenants et notamment avec les usagers grâce à la mise en place au niveau départemental d'une instance de coordination et de concertation, et d'une équipe médico-sociale chargée d'évaluer la dépendance à partir de critères nationaux ; 2o renforcer la sécurité matérielle des personnes âgées dépendantes par la mise en place d'une prestation leur donnant un réel choix entre hébergement et maintien à domicile ; 3o adapter la prise en charge de certains soins tant en maison de retraite qu'à domicile ; 4o améliorer la vie dans les établissements. La complexité de ce dossier, et notamment l'ensemble de ses interactions avec la gestion des départements, voire des caisses de sécurité sociale, qui n'avait pas fait l'objet jusqu'alors d'analyse aussi poussée, nécessite une étude concrète très approfondie, avant d'arrêter ces choix cruciaux. Le gouvernement a le souci de prendre ses décisions en toute clarté et de répondre dans les meilleures conditions à la très grande attente de la part de nombreuses personnes âgées dépendantes et de leurs familles.

Données clés

Auteur : [M. Barrot Jacques](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59386

Rubrique : Personnes agees

Ministère interrogé : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Ministère attributaire : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 juin 1992, page 2868